Le montant de la cotisation à l'APSO pour l'année est de :

- 50,00 euros par bateau
- 25,00 euros par équipier sans bateau

Le règlement de cette cotisation peut se faire de trois manières :

- En espèces auprès du Trésorier de l'APSO

- Par chèque bancaire à l'ordre de l'APSO

- Par virement bancaire au compte de l'APSO avec les informations suivantes :

BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST

Titulaire du compte/Account holder	Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.
ASSOCIATION DES PLAISANCIE **1 QUAI ALAIN GERBAULT** **85100 LES SABLES D OLONNE**	

Relevé d'identité bancaire / Bank details statement

IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identification Code)
FR76 1380 7109 7676 0010 0742 210				**CCBPFRPPNAN**
Code Banque	Code Guichet	N° du compte	Clé RIB	Domiciliation/Paying Bank
13807	**10976**	**76001007422**	**10**	**BPGO SABLES OLONNE**